

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/05/49

Objet : 49 - Marché n° VN26014 - Contrat de maintenance système de détection incendie / extinction du serveur informatique à la mairie de Vire

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 7 avril 2026 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par l'entreprise SPIE BUILDING SOLUTIONS

Décide

- De signer l'accord-cadre composite n° VN26014 Contrat de maintenance système de détection incendie / extinction du serveur informatique à la mairie de Vire avec l'entreprise SPIE BUILDING SOLUTIONS, agence de Caen, SIRET 440 055 861 025 16, domicilié au 751 boulevard Charles Cros, 14123 IFS ainsi que toutes les pièces afférentes à ce marché (hors avenant ayant une incidence financière au-delà de 10 % d'augmentation).

Le montant annuel des prestations de maintenance préventive est fixé à 4 682,38 € HT, soit 18 729,52 € HT sur 4 ans.

Le montant annuel des prestations de maintenance curative « accord-cadre à bons de commande » est défini comme suit :

Montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre :

Maximum HT
3 000,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

L'exécution des prestations débute à compter du 01/06/2026 pour une période initiale de 1 an reconductible 3 fois 1 an, soit 4 ans toute période confondues.

Fait à Vire Normandie, le 28 mai 2026

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260529-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2026
Publication : 29/05/2026

Pascal MARTIN

Décision du Maire n°2026/05/49 du 28 mai 2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

